

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-41(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 8 septembre 2021
Nombre d'élus en exercice : 5
Présents : 3
Absents : 2
Votants : 4 (3 + 1 pouvoir)
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

L'an deux mille vingt et un et le 8 septembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL (2^{ème} vice-président), Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président,

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau. (ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Claude CASTEL).

Objet : Dispositif prévisionnel de sécurité pour la manifestation « Les terres de Jim 2021 »

Le Président expose :

Les 10, 11 et 12 septembre 2021, l'association « Les Terres de Jim » organise sur la commune de Corbières une manifestation classée en grand rassemblement où près de 15 000 personnes sont attendues. Cette manifestation nécessite un dispositif prévisionnel de sécurité afin de garantir la sécurité du public attendu tout au long de la manifestation.

Le SDIS 04, avec ses moyens spécifiques, participe à ce dispositif prévisionnel de sécurité conformément aux préconisations de la Préfecture. Cette participation est encadrée par un devis et une convention établis conformément à la délibération du conseil d'administration n°2020-40 FIN. Le montant de cette prestation est établi à 13 183 € pour les trois jours.

Cette manifestation est un évènement de portée nationale pour les agriculteurs français et va être pendant trois jours la vitrine du département des Alpes de haute-Provence. Au regard de l'impact médiatique sur le département, du public attendu et par conséquent de la retombée financière sur les communes, il est proposé au Bureau du conseil d'administration, afin d'aider les jeunes agriculteurs qui organisent cet évènement, de réduire la facturation de moitié.

Durant cette manifestation, le SDIS bénéficiera, à titre gracieux, des structures mises en place par le comité organisateur afin de mener des actions de promotion du volontariat auprès des visiteurs et des partenaires de l'association « Les Terres de Jim »

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et autoriser le Président à :

- Etablir un nouveau devis ramené à la moitié de la somme initialement prévue ;
- Signer les documents et conventions nécessaires à cette manifestation ;
- Encaisser la recette correspondante.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL